

Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

**CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

SESSION 2024

ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

INDICATIONS DE CORRECTION

1) Sujet

Vous êtes technicien territorial, responsable de la voirie de Technville, 15 000 habitants. Cette commune rurale a été désignée ville étape de la course du Tour de France en juillet 2024. Le parcours traversera notamment le centre-ville via son artère principale. Celle-ci est bordée de commerces, et dessert les différents quartiers de Technville.

En vue d'une réunion prochaine avec les organisateurs, le maire souhaite connaître les implications de cet évènement.

Il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les impacts du Tour de France en matière de circulation et de gestion de l'espace public.

2) Présentation du sujet

Le Tour de France représente un évènement mondialement connu qui permet chaque mois de juillet de mettre sous le feu des projecteurs la France des territoires. Bien plus qu'une course à vélo, il s'agit d'une fête dont la préparation demande une organisation minutieuse et la mobilisation des acteurs locaux.

La thématique du Tour de France présente un triple intérêt au regard des attendus de la spécialité RVI. Il permet en premier lieu de mettre le candidat en position de réel acteur de la vie locale. D'un point technique, ce sujet ouvre sur des questions d'exploitation de la voirie et du stationnement, fondamentales pour les métiers de cette spécialité. Enfin, il fait appel à des connaissances de management et d'organisation que tout futur cadre des services techniques territoriaux doit maîtriser. Au-delà de la préparation de la voirie (barriérage, signalisation, déviations...), il faut en effet anticiper les dispositions réglementaires et les moyens humains pour le jour J.

Le traitement du sujet ne recouvre pas de difficulté particulière, à condition d'appréhender la commande sous ces 3 angles. Les candidats devront néanmoins être vigilants à ne pas se cantonner à une stricte approche technique tout en s'attachant à circonscrire leur propos au domaine de la voirie et des espaces publics.

3) Analyse de la mise en situation et du dossier

Le dossier présente différents types de supports : documents grands publics, articles de presse, extrait d'ouvrage et arrêtés. Très aéré, sa lecture s'avère très accessible. Il doit ainsi permettre aux candidats d'appréhender rapidement les aspects essentiels du sujet. On relèvera que les documents 1 et 3 fournissent une partie significative des attendus.

Document 1 - « Tour de France 2018. Routes de France. Mode d'emploi » (extraits) - *Le Tour de France*

Ce document comporte des extraits d'une plaquette grand public de présentation de l'organisation du Tour de France. Il décrit un dispositif élaboré dont l'opérateur ASO est la cheville ouvrière.

Diverses informations essentielles sont ici présentées :

- les enjeux : sécurité de cyclistes et du public, critères sportifs avec les points de chronométrage,
- les acteurs : ministères, préfectures, police, gendarmerie, conseils départementaux, SDIS, Communes, services de secours,

- d'un point de vue réglementaire, la course est considérée comme un usage privatif de la voie publique, que l'on va retrouver dans les différents arrêtés (ministériel, préfectoral et communal),
- un partenariat étroit et conventionné est établi entre ASO et différents intervenants : police nationale / gendarmerie, sécurité civile, départements et l'Association des départements de France (l'ADF où est désigné un « Monsieur Tour »),
- le Tour de France n'est pas seulement une course cycliste, c'est aussi la caravane et des évènements qui gravitent autour (courses des cadets juniors par exemple).

Document 2 - « Cher : les routes du Tour de France cajolées avant le passage du peloton » - Michel Benoît - *francebleu.fr*

Il s'agit d'un article de presse évoquant les travaux de voirie qu'impose le passage du Tour de France. Si ceux-ci peuvent être conséquents pour un maître d'ouvrage, ils concernent la maintenance courante, et anticipent dans les faits des interventions qui auraient dû être réalisées dans un avenir proche.

Attention toutefois à l'effet d'image, certains administrés pouvant avoir l'impression qu'ils sont délaissés au profit de la course cycliste. Face à ce type d'arguments, il est utile de rappeler les retombées économiques de l'évènement sur le territoire.

Document 3 - « Dossier de presse. Le Tour de France à Landerneau » (extraits) - *Ville de Landerneau*

Ce document est un dossier de presse d'une ville qui accueillera prochainement le Tour de France. Il permet de saisir que cet évènement est bien plus qu'une course cycliste : de nombreuses animations s'y greffent, avec par exemple en grand écran installé en centre-ville.

Pour le préparer, la municipalité a instauré un comité de pilotage regroupant de nombreux services (voirie, bâtiment, sport, ...) On notera en outre que la ville s'est investie très tôt dans la préparation de l'évènement (octobre 2020 pour une journée en juillet 2021).

Le dossier de presse insiste sur les retombées du Tour de France pour une petite ville : visibilité et attractivité économique catalysée. Il donne du reste de multiples informations pratiques :

- coupure des rues sur la journée (prévoir des itinéraires de déviation et penser aux riverains),
- stationnement : la course attire de nombreux visiteurs et il faut donc prévoir du parking en conséquence (la ville a mobilisé les prairies environnantes) ; ne pas oublier à ce titre les camping-car et les PMR,
- une information sur les autres moyens de déplacement que la voiture peut être utile.

Document 4 - « Tour de France : voyage au coeur des patrouilles qui protègent les routes » - Gabriel Zignani - *La gazette des communes, des départements, des régions*

Cet article de la Gazette des communes insiste sur le rôle des départements dans la préparation du Tour de France (partenariat étroit avec ASO). L'ADF assure une mission générale de sécurité, avec une équipe mise en place comprenant une équipe dédiée.

Document 5 - « Arrêté du 24 juin 2021 fixant les conditions de passage du Tour de France 2021 dans le département de la Gironde » (extrait) - *Préfecture de la Gironde*

Il s'agit de l'un des arrêtés préfectoraux établis pour le Tour de France 2021. On y retrouve le cadre « d'usage privatif de la voie publique ».

Ce document permet d'appréhender les contraintes précises en matière de circulation et de stationnement :

- circulation interdite à tout véhicule ne portant pas l'insigne officielle 2h avant le passage de la caravane et 30 mn après la fin de course ; les véhicules d'intérêt général prioritaires restent autorisés à circuler,
- stationnement interdit sur le bord de la chaussée, dès l'avant-veille du passage de la course,
- dispositions générales à noter : interdiction de vente ambulante, survol, engins pyrotechniques...

Document 6 - « Le Tour de France côté verso. 30 ans d'organisation du Tour par Jean-Louis Pagès, directeur des sites » (extrait) - *Kennes*

Cet extrait de livre présente un retour d'expérience d'un directeur opérationnel de l'organisation du Tour de France. L'auteur insiste sur la partie « coulisses » de la préparation. Ce sont en effet, selon lui, les échanges informels, notamment avec les municipalités, qui permettent d'échafauder l'évènement.

Les séances de travail en comité restreint apparaissent ainsi bien plus fertiles que les réunions plénières officielles. Dans ce cadre, les acteurs locaux, élus ou techniciens, ont largement voix au chapitre, et représentent de vraies forces de propositions.

Document 7 - « Arrêté municipal n° 2020/135 réglementant temporairement la circulation et le stationnement. Passage de la course "Tour de France" » - *Mairie de Tourrettes-sur-Loup*

Un autre type d'arrêté, municipal, est ici présenté. On y retrouve les directives générales de l'arrêté préfectoral déclinées au niveau communal : restrictions de circulation et de stationnement aux horaires de passage notamment.

4) Proposition de plan détaillé

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation du rapport sous la forme suivante :

Ville de Techniville

RAPPORT **à l'attention de Monsieur le maire**

Objet : Accueil du Tour de France à Techniville **Préparation de la direction de la voirie**

Références : (facultatif)

- Arrêté ministériel portant autorisation du Tour de France 2024
- Arrêté préfectoral du ... fixant les conditions de passage du Tour de France 2024

NB : ces références ne sont pas explicitement citées dans le dossier. Les candidats qui évoqueraient ces 2 niveaux d'arrêté, même avec une formulation approximative seront valorisés.

Introduction

*Rappel du cadrage : Le rapport technique doit comporter **une unique introduction** d'une vingtaine de lignes rappelant le contexte et comprenant impérativement **une annonce du plan suivi**.*

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Le Tour de France comme évènement d'envergure internationale, qui représente bien plus qu'une course cycliste.
- Le Tour de France, évènement susceptible d'avoir des retombées importantes pour Techniville (attractivité économique, rayonnement international) (doc 3)

Problématique :

- Qu'implique le déroulement d'une étape du Tour de France en termes de circulation et de gestion de l'espace public ? Comment s'y préparer ?

Forts de ces questionnements, nous présenterons les différentes incidences du Tour de France sur la gestion courante de la voirie. Si celles-ci s'avèrent conséquentes, nous verrons que cet évènement repose sur organisation robuste, déclinées à différentes échelles.

Plan détaillé

Rappel du cadrage : Le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

Rappel du cadrage : Le candidat doit restituer les informations par un travail de reformulation. Il ne peut se contenter de recopier intégralement des parties de documents. Les citations directes doivent être réservées aux seuls extraits succincts de textes juridiques, documents officiels, prises de position éclairantes de personnalités qualifiées.

*Le rapport technique doit être concis et équilibré, comptant de l'ordre de **5 à 6 pages**.*

I. D'importantes répercussions sur la vie locale

A. En quoi consiste le tour de France ?

- Courses cyclistes mais aussi animations autour (caravane publicitaire, course des cadets...) (doc 1)
- Logistique liée à la ville étape (hébergement, stationnement, presse...) (doc 3)
- Contraintes sportives (chronométrage) (doc 1)
- Enjeu de sécurité, pluriel et important (doc 1)
- D'importantes retombées potentielles (si non cité en introduction, doc 3)

B. Des impacts conséquents sur la voirie et le stationnement

- Le passage du Tour nécessite une voirie en état ; implique des investissements routiers, mais qui s'avèrent une anticipation sur l'avenir (doc 2)
- Fermetures de voirie et interdictions de stationnement sur de longues durées (jusqu'à 2 jours avant) (doc 5 et 7)
- Réquisition de grands espaces (parkings) pour la logistique et le stationnement des visiteurs (doc 3)
- Evènement qui attire, il faut aussi penser au stationnement et au déplacement des visiteurs (doc 3)
- Des règles spécifiques sur l'espace public (ventes ambulantes, survol, engins pyrotechniques) (doc 5)

Un évènement qui mobilise une multiplicité d'acteurs, du ministère de l'Intérieur jusqu'aux services municipaux en passant par les forces de l'ordre et les services de secours. (doc 1)

II. Un dispositif d'organisation robuste pour assurer le déroulement du Tour de France en toute sécurité

A. Un encadrement réglementaire et formel structuré

- D'un point de vue réglementaire, le Tour de France est appréhendé comme un « usage privatif de la voie publique ». (doc 1, 5 et 7)
- Hiérarchie d'arrêtés : ministériel, préfectoral et municipal (doc 1, 5 et 7)
- Une coordination conventionnée entre organisateur et gendarmerie nationale, police nationale, sécurité civile et gestion de crise (doc 1)
- Une démarche de travail partenariale échancée qui démarre 8 mois avant l'évènement (doc 1)

B. Une organisation de projet efficace

- 1 opérateur assurant le pilotage opérationnel, ASO, interlocuteur des collectivités sur le terrain (doc 1 et 6)
- Des relais à différents niveaux : l'Association des Départements de France est notamment impliquée pour assurer la sécurité des routes (doc 4)
- Au-delà des dispositifs officiels, un important travail informel où les acteurs locaux ont toute leur place (doc 6)
- Mobilisation importante de forces vives le jour J sur le terrain : médiateurs, signaleurs, barrièreurs... (doc 3)

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.